ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSEL

Agence d'Argonay: 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96 Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seyssel.com contact: informations@es-seyssel.com

FICHE DE **PRESENTATION STANDARDISEE**



485 010 847 00013 Code APE 3513 Z

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé						
TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE /COMMUNAUX - Option EJP en vigueur depuis le				01/08/2023		
P. Souscrite Mensualités		lités	Energie (en c€ / kWh)			
(en kVA)	(en €)		Heures Chargées		Heures Normales	
	HT	hors TVA	HT	hors TVA	HT	hors TVA
12	18,01	20,84	122,06	122,16	10,04	10,14
18	22,85	26,77				
36	37,78	44,98	122,06	122,16	10,04	10,14

HT: hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

hors TVA : inclus TICFE (0,1 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TCFE Les puissances de 12 kVA, 15 kVA & 18 kVA ne pourront être délivrées en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,88 €/an)

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé					
TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE/COMMUNAUX - Option TEMPO en vigueur depuis le 01/08/2023					
Puissanas sausarita (on k\/A)	Prix des mensualités (en €)				
Puissance souscrite (en kVA)	HT	hors TVA			
9	16,11	18,77			
12	18,67	22,00			
15	21,77	25,77			
18	23,64	28,31			
24 - 30	34,77	40,79			
36	39,34	48,04			

	Puissance	Prix de l'énergie (en c€ / kWh)			
	souscrite en	Heures Creuses		Heures Pleines	
	KVA	HT	hors TVA	HT	hors TVA
	9	9,14	9,24	16,63	16,73
Jours Bleus : 300 jours par an	12 à 18	9,14	9,24	16,63	16,73
	24 à 36	9,14	9,24	16,63	16,73
	9	15,66	15,76	27,68	27,78
Jours Blancs: 43 jours par an	12 à 18	15,66	15,76	27,68	27,78
	24 à 36	15,66	15,76	27,68	27,78
	9	17,44	17,54	49,15	49,25
Jours Rouges: 22 jours par an	12 à 18	17,44	17,54	49,15	49,25
	24 à 36	17,44	17,54	49,15	49,25

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

Dispositions particulières

Jours Rouges: entre le 01/11 et le 31/03 - samedi : jour "Bleu" ou "Blanc" Préavis : la veille dès 20h. - dimanche : jour "Bleu" Heures Creuses: 22h-6h

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8.88 €/an)

es autoproducteurs individuels avec injection (0,00 e/an)						
Montants indicatifs de la						
Contribution Tarifaire Acheminement						
(CTA en €/mois)						
Puissance	Taux CTA :	21,93%	Taux TVA: 5,5%			
souscrite	Option EJP		Option TEMPO			
en kVA	Ass. HT	CTA HT	Ass. HT	CTA HT		
9	/	/	12,13	2,66		
12	12,91	2,83	15,19	3,33		
15	15,40	3,38	18,25	4,00		
18	17,89	3,92	21,31	4,67		
24/30	/	/	33,55	7,36		
36	32,83	7,20	39,67	8,70		

1 Taxes: Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 0,1 c€/kWh)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/08/2023

valeurs à la Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0 c€/kWh) date de vigueur

Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité: 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon, 1,3% gaz, 1% fioul. 0.3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

3 Prestations techniques:

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96

géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur

voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE

Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;

durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)

En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours

Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC :

FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces

option gratuite : par prélèvement, le 15 du mois suivant la réception de la facture

option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 10 du mois

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;

le rétablissement ne se fera qu'après réglement de l'intégralité des sommes dues.

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel : 48,08 € HT.

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : informations@es-seyssel.com

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles: HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 11,62 € HT en standard, majorée de 34,19 € HT enversion express sous 2 jours; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire sans changement matériel : 34,04 € HT ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 50,67 € HT.

Relève spéciale à la demande du client : 28,52 € HT.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 34,19 € HT.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 60.32 € HT.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seyssel.com.